

A propos d'une inscription moderne
sur une pierre antique

Les SAURIN de MURAT

Marins Aixois

(SUITE)

Le 1^{er} avril 1738, Charles de Saurin, à 63 ans, est promu capitaine de vaisseau. Il commande le « Zéphire » du 29 novembre 1738 au 1^{er} septembre 1739, puis, le 1^{er} décembre 1740, il prend le commandement de la « Flore », à ce titre il prend part à un combat important : en cette année 1741, en effet, France et Angleterre ne sont pas encore officiellement en guerre (31) :

« Mais on pourrait croire que le mot d'ordre de la marine anglaise « était de courir sus à nos bâtiments...et en cas d'insuccès de mettre cette « attaque avortée sur le compte d'une confusion entre le pavillon français « et le pavillon espagnol... Le Chevalier de Caylus, le Comte Pardaillan, « le baron Saurin de Murat revenaient des Antilles à Toulon avec le « « Borée », l'« Aquilon » et la « Flore » ; en traversant le détroit de « Gibraltar, le 5 août 1741, ils rencontrèrent dans les eaux du Cap Spartel « une division anglaise de quatre vaisseaux et d'une frégate, qui navi- « guaient sous pavillon hollandais. Le commandant anglais Barclay déta- « che une embarcation vers l'« Aquilon », Pardaillan fait connaître sa « nationalité. Les Anglais répondent par le feu de leurs canons ; dès la « première bordée, Pardaillan est tué. Un combat s'engage en pleine « nuit, il dure trois heures. Barclay dont l'escadre est endommagée se « retire ; il envoie dire à Caylus qu'il avait pris ses vaisseaux pour des « espagnols. Caylus répond avec ironie qu'il n'est pas fâché de cette « erreur ; elle aurait un peu exercé ses jeunes gens qui souhaitaient de- « puis longtemps de voir le feu ». (32).

(31) La guerre entre la France et l'Angleterre ne fut notifiée que le 15 Mars 1744. (Cdt Davin), *Un Bi-Centenaire oublié, le Combat Naval de Toulon*.

(32) Lacour Gayet — *La Marine Militaire de la France sous le règne de Louis XV*. 1910.

L'examen des Etats de Services montre que Saurin le fils n'accompagnait pas seulement son père dans ses promenades archéologiques ; en effet, il est sur la « Flore » du 1^{er} décembre 1740 au 19 septembre 1741 qui voit sa promotion au grade de lieutenant au vaisseau, et, par conséquent, il a été au nombre des combattifs « jeunes gens » du Chevalier de Caylus, avides de voir le feu...

S'il est permis, sans malveillance, de supposer que la protection paternelle a pu favoriser son avancement, celui-ci n'était pas immérité... Charles de Saurin le fils, devait d'ailleurs, être même d'une bravoure quelque peu aventureuse : l'expédition de l'île de Tabarca — à l'époque, « Tabarque » — va nous en donner une preuve assez dramatique.

Cette expédition fut le terme d'une perpétuelle guérilla qui se déroulait entre Français et Barbaresques avec, depuis 1727 une intensité particulière : n'oublions pas que le temps n'est pas bien loin où l'on peut dire que nul n'était sûr de s'endormir entre Marseille et la Corse sans risques de se réveiller, femme dans le lit de quelque sultan, homme à tourner la meule pour le service du même. C'est une notion sur laquelle beaucoup, sans doute, pourraient méditer aujourd'hui.

Quand on se représente le singulier mélange de barbarie, d'activité commerciale et d'insécurité que présentait, pour la France, le bassin occidental de la Méditerranée, on comprend facilement que la possession de points d'appui pour nos vaisseaux, et de refuge pour nos ressortissants, ait toujours éveillé l'intérêt de nos gouvernants. C'est ce qui se produisit, en particulier, lorsqu'un voyageur et naturaliste marseillais, le Docteur André Peyssonnel, frère de l'archéologue, signala dans un mémoire adressé à Maurepas, l'importance de l'île de Tabarque, sur la côte de Tunisie, à peu de distance à l'Est de la Calle, à l'embouchure d'un oued et à 25 lieues à l'Ouest de Tunis. (33).

« L'île de Tabarque, écrivait Peyssonnel est à une portée de fusil de « la terre ferme... ayant un mille de circuit, contenant une montagne « escarpée du côté du Nord et une pente peu aisée du côté du Sud... au « haut de la montagne il y a un château d'une très bonne batisse... l'île

(33) Il existe au Archives du Service Hydrographique de la Marine une aquarelle et un plan représentant Tabarque telle que la voyaient les gens de l'époque, pièces reproduites par F. Charles Roux dans son ouvrage *France Afrique du Nord avant 1830*, F. Alcan, Paris, 1932.

« est d'ailleurs bien fortifiée... le commerce de cette île est le même « que celui que nous faisons au Cap Nègre et à la Calle. Votre grandeur « sait qu'il consiste en blé, cire, cuirs, huiles, laines, etc... La compa- « gnie entretient de plus 40 bateaux, armés chacun de six hommes pour « la pêche du corail qui bien dirigée paierait toutes les dépenses de « l'île ». (34)

L'île était propriété nominale du Roi d'Espagne, mais appartenait en fait à une famille gènoise, les Lomellini, et Peyssonnel écrivait en tête de son mémoire :

« Je suis assuré que MM. Lomellini... seraient charmés de trouver « à la vendre... » (35)

Maurepas chargea notre consul à Gênes, Coutlet de sonder les Lomellini. La négociation s'avéra longue et difficile. Quand la Compagnie Royale d'Afrique fut constituée, elle décida, en nommant son directeur général Claude Fougasse, que celui-ci résiderait dans l'île de Tabarque, lorsque l'acquisition en aurait été faite (36). Fougasse lui-même fut envoyé en mission secrète à Gênes pour traiter de l'achat.

Les archives de notre Chambre de Commerce contiennent un dossier bien intéressant de quelques lettres (37), écrites à cette occasion, par Fougasse à ses directeurs : en la personne de Jacques de Lomellini, banquier à Gênes et propriétaire de l'île, il eut affaire à forte partie. Il semble que l'âpre discussion n'eut pas de conclusion, au moins effective et pacifique, si l'on en juge par des lettres échangées directement entre Jacques de Lomellini et M. Pignon, président de la Cie Royale d'Afrique. (38).

Et la France tenta de recourir à la force. Cette intervention guerrière vint à la suite d'une péripétie violente que les négociateurs de Gênes n'avaient pas prévue.

En effet, le bruit de leurs tractations était parvenu aux oreilles du bey de Tunis et celui-ci mit brusquement les plaideurs d'accord, en gobant pour son propre compte, la proie convoitée. Nous avons le récit de cette affaire en un rapport joint au dossier déjà cité (39).

(34) Peyssonnel cité par P. Masson, *Histoire des Etablissements et du Commerce français dans l'Afrique Barbaresque*.

(35) Ibid.

(36) Ibid.

(37) Archives de la Chambre de Commerce de Marseille. Serie L. III, Art. 1328.

(38) Ibid. Lettres des 5 juin — 21 juin 1741.

(39) Ibid. Serie L. III, Art. 1329.

L'an 1741, le 12 Juin au soir, des galiotes turques arrivèrent près de Tabarque, et, par un coup de force audacieux et subit, leur commandement prit pied dans l'île.

Pendant ce temps, par terre, le bey de Tunis, Sidi Ouny, s'avancait à la tête de mille cavaliers. Il arriva à Tabarque le samedi 17.

L'île fut minutieusement pillée et, après avoir été abusés par de bonnes paroles, ses habitants furent réduits à un cruel esclavage.

Le lecteur du rapport, même encore aujourd'hui, ne peut qu'éprouver un vif sentiment d'horreur devant les exactions barbaresques.

Or, Charles de Saurin le fils qui tenta de reconquérir Tabarque, a été accusé de légèreté dans la réalisation de son expédition.

En admettant que cela soit vrai — et rien ne le prouve — n'est on pas en droit de se représenter l'indignation qui dut saisir cet homme de cœur au récit des malheurs de « Tabarque », et lui fit proposer à Maurepas de venger ses habitants si ignominieusement traités ? En tout cas, on peut penser qu'il n'y eut pas que de sordides considérations commerciales qui jetèrent notre flotte dans cette aventure.

Il faut tenir compte, également, de l'irritation des Français qui, le 16 août 1741, avaient été évincés de l'établissement du Cap Nègre, dont Sidi Ouny — toujours lui ! — s'était emparé.

Quoiqu'il en soit, dans la nuit du 3 au 4 juillet 1742, une flotille composée du brigantin l'« Assuré », commandé par Saurin, du brigantin l'« Inconnu », et de onze corallines génoises, se porta à l'attaque de Tabarca (40). Il y avait à bord plus de 200 hommes, les meilleurs sujets qu'on eut trouvés sur la Place de La Calle (41). Cette Place avait également fourni du matériel léger, dont, en particulier, 203 fusils et bayonnettes, 41 pistolets, 28 sabres etc... qui furent perdus (42) et du matériel lourd dont 2 canons de 3, 2 affûts, 40 « boulets » de 3 etc., qui, eux purent être sauvés, ainsi que cela est attesté dans un acquit signé par Fougasse en 1742. (43)

De l'attaque elle même et de ses suites, nous avons un récit extrêmement vivant : c'est une lettre (44) adressée au Comte de Maurepas par Saurin lui-même ; la voici :

(40) Lacour Gayet, op. Cit.

(41) Archives de la Chambre de Commerce de Marseille. Série L. III. Art. 1329.

(42) (43) (44). Ibid.

« Je vous supplie très humblement d'accepter le compte que j'ay
 « l'honneur de vous rendre de ma conduite dans ledit événement ; elle
 « est infiniment malheureuse Monseigneur, mais je puis vous protester
 « qu'elle n'est pas plus digne de blâme ny moins conforme à toutes
 « mes obligations même à celle de la plus exacte prudence prescrite à
 « ceux qui ont l'honneur d'être chargés de la conduite des bâtiment
 « du Roy. J'ai l'honneur de vous informer exactement de la navigation
 « des brigantins jusqu'à leur arrivée à la Calle et de leur séjour dans ce
 « port des différentes instructions que j'avois prise sur la situation des
 « affaires de la Compagnie des mesures que j'avois cherché à prendre
 « avec Messrs de Massiac et de Bargemon pour la facilité de l'atterrage
 « et de la proche des bâtiments françois sur cette coste... les choses
 « étoient dans cette disposition lorsque de nouvelles circonstances vin-
 « rent se présenter avec des aparences favorables que le détail s'il vous
 « étoit connu Monseigneur, suffiroit pleinement à me justifier d'avoir,
 « sans les ordres particuliers du Roy, mais sur la destination qui m'a été
 « donnée de faire la guerre à ses ennemis, entrepris de surprendre une
 « de leurs places, un Maure des plus considérables de la nation voisine
 « de Tabarque me fut annoncé par Mr Fougasse comme digne de la der-
 « nière confiance par les avis certains et les services qu'il rendait depuis
 « longtemps à cette concession, il raportoit que la garnison de Tabarque
 « n'étoit plus composée que de cent trente hommes exténuée par les
 « maladies et le déffaut des vivres qu'il en désertoit journellement quel-
 « qu'un, que les différents postes n'estoient gardés que par quatre ou
 « cinq hommes, que les Maures qui n'estoient plus à mesme de se deffaire
 « de leurs denrées et qu'ils mouraient de faim, n'attendoient que le mo-
 « ment où les françois viendroient attaquer l'Isle pour tomber sur en-
 « viron cent soldats turcs tunisiens qui gardaient le fort de Terre ferme
 « dépourvu d'artillerie et dont il raportoit des choses reconnues vrayes...
 « il demandoit pour récompense d'être fait chef de sa nation, il recent
 « quelques marques de satisfaction. Mais pour le mettre à une pruve
 « qui me sembloit decisive je luy annonça que sy les françois se détermi-
 « noient à y aller, il my accompagnerait et me seroit garant de sa fidel-
 « lité, il n'hésita pas de l'accepter, et retourna sur le lieu prendre les
 « dernières connaissances ce qu'y fut permis(manuscrit
 « rongé illisible) il retourna cependant dans les mêmes dispositions ame-
 « nant son frère avec luy pour pouvoir disoit-il le détacher en même
 « temps que les françois partiroient pour prévenir les Maures de se tenir
 « prêt à l'ataque du fort de terre ferme qui achevoit de se perfectionner
 « Japrenoix que M. de Bargemon étoit retenu à Caillery... il s'agissoit
 « d'une determination pressante Mr de Castillon dont la présence ne
 « pouvoit estre que favorable, Mr de Kalio... Mrs les Officiers des brigan-
 « tins, Mr Fougasse à moy assembles pour cette affaire trouvoient la
 « conjoncture essentielle Mr Fougasse fourniroit 160 hommes de débar-
 « quement les équipages des galiottes en comprenant autant que je m'at-
 « tachay à former des dispositions qui sembloient promettre quelque
 « succès, les galiottes armées d'autres gens de La Calle par l'aviron de-
 « voient nous suivre, fournies de vivres et de munitions de guerre pour
 « attendre la réduction du chateau qu'on asseuroit ne pouvoir tenir plus
 « de 24 heures une fois maître de l'isle nous partimes au nombre environ
 « 330 hommes de débarquement, la nuit du 3 au 4, distribués dans 12
 « corallines, le chef maure embarqué dans celle où jetois avoit fait partir
 « son émissaire avec un cachet des armes de place que les Maures deman-
 « doient pour marque de son consentement. il me dit que nous trouve-

« rions à deux lieues de l'Isle deux maures qu'il avoit posté, qui devoient
 « s'embarquer avec nous et nous advertir sy la nation étoit prête à char-
 « ger la garnison de terre ferme, je ramasse effectivement ces deux
 « hommes au lieu et à l'heure marquée il s'embarquèrent avec moy ce
 « qui ne pouvoit que contribuer à me confirmer dans mon espérance,
 « nous abordâmes lisle à deux heures du matin sans être d'abord aper-
 « çus, ou plutôt les turcs..... (manuscrit rongé).... hison des Maures,
 « feignant de ne pas nous apercevoir nous marchâmes selon nos diffé-
 « rentes destinations aux postes que nous devions attaquer que nous
 « trouvâmes fournis de monde et vigoureusement deffendus je me
 « porte à l'attaque du poste nommé le Fournasil important pour la
 « proche des Brigantins, je fus d'abord blessé d'un éclat de gre-
 « nade et ayant entrepris de le forcer la bayonnette au bout du
 « fusil nous pénétrâmes assez avant, mais y aient été renversé d'un
 « coup de feu avec plusieurs de ceux qui m'y accompagnt jen fus retiré
 « par nos gens et porté dehors de poste. Mr Dekalio et un officier qui
 « avoient marché à divers lieux qui leur avoient été assignés et qu'ils
 « attaquèrent avec beaucoup de vigueur trouvert même résistance par
 « le nombre et éprouvèrent même perte de la part des Maures, qui loin
 « d'attaquer la terre ferme passoient en foule sur l'isle apourvue de beau-
 « coup de monde, les conducteurs dans le terme de l'attaque maient
 « échapé pour se joindre sans doute à ceux de l'isle considérablement
 « blessé ce qui je m'apercevois avoit déjà fait une impression desavanta-
 « geuse sur nos gens Mr Dekalio qui n'avoit joint avec qui j'en étois conve-
 « nu disoit les choses pour nous retirer en bon ordre, lorsque par un
 « surcroit de malheur et par la lacheté de deux ou trois hommes destines
 « p^r rester dans les corallines p^r les gouverner à terre, poussèrent au large
 « sans avoir été attaqués et nous laissèrent à la mercy des ennemis les
 « galiotes avec lesquelles nous avons marché... et qui avoient resté à
 « l'arrière ne reparoissoient point le decou... porta alors, sans que nous
 « puissions lempêché... même... desesperance... plusieurs de nos gens...
 « pour joindre les corallines, les Turcs ne demeurèrent que plus assures
 « à cette manœuvre Mess^{rs} Dekalio, Dagay, Geneste, Thieuville et Au-
 « dibert et Vitalis de La Calle, avec une partie des français regagnèrent
 « le bastion pour y faire ferme, plusieurs ne pouvant essuier le feu qu'on
 « faisoit en y allant les quittèrent et se retranchèrent où ils peuvent ; je
 « me trouvois avec Mess^{rs} Demeironnet, Villeneuve Mons Cadroy Ecri-
 « vain du Roy et partie de nos gens dans un poste dont les ennemis furent
 « chasses pour y faire la d^{re} resistance, cependant les Turcs dont le nom-
 « bre deprès de Mille hommes grossissoit tous les instants pour ceux
 « qui passoient de terre ferme sortirent du fort pour venir nous attaquer
 « et furent deux fois... repoussés par le feu de notre mousqueterie, enfin,
 « Monseigneur les munitions commencèrent à manquer, et les Turcs
 « revenant à la charge, plusieurs de nos françois se débendèrent et aloient
 « rendre leurs armes Mr Dekalio et Mess^{rs} les Officiers qui estoient avec
 « luy et Mr Degeneste et le Chev^r de Thieuville près qui venoient d'estre
 « tués depourvus d'une partie de leur monde se trouvèrent forces dans
 « le bastion et désarmés après leurs dern^{rs} efforts et résistance, les en-
 « nemis marchèrent en même temps au poste ou ietois retranché et où je
 « ne pouvois plus seroit que de la voix, Mess^{rs} de Meironne et Villeneuve
 « y soutinrent de leurs efforts autant qu'ils peurent auxquels il fallut
 « pourtant ceder, ils pénétrèrent jusqu'à la terrasse où nous etions. Je me
 « relevay et fis des derniers efforts pour combatre, mais inutilement,
 « je vis massacrés et saisis tout ce qui estoit autour de moy et n'ayt plus

« d'autre ressource que celle de ne plus (sur) vivre à tant de malheur je
 « ne pus y parvenir dans la (chute) que je fis du haut de cette terrasse sur
 « le rocher du bord de la mer, ou ayant sans doute été saisi et ramassé
 « je fus conduit au chateau revenu à moy, je fus transporté dans celui
 « de terre ferme ou je trouvois assembles les prisonniers français dont une
 « grande partie blessés et tout chargés de chennes interrogé par Laga sy
 « le Roi avoit ordonné cette entreprise je repondis qu'il n'y avoit point
 « de part il me dit qu'il estoit journellement adverti par le même Maure
 « de nos démarches et m'annonça le plus cruel traitement, nous restames
 « dans cette triste situation et les blesses sans secours jusqu'au Dix que
 « les ordres estoient venus de nous transferer à Tunis sous une forte
 « escorte et principalement que je fusse conduit nous partimes le même
 « me jour les officiers à cheval en partie des blesses, ce que iay pu sou-
 « tenir encore nous en laissames sincq à Tabarque hors d'espérance de
 « salet, la marche dura six jours nous arrivâmes à une demy lieue du
 « Barde le 15 à six heures du Matin, où le fils du Bey s'estant porté nous
 « defilames devant luy de là fumes conduits dans le Barde, où nous pas-
 « sames devant le Bey qu'il me fit porter par entrepost dans la farnarie
 « et les officiers dans une prison, nous y attendimes notre sort, pendant
 « que le reste des françois mis à la chenne furent conduits au bagne de
 « Tunis. Cependant les députés de la Nation eurent permission de me
 « parler et me firent des offres de secours nous trouvant tous nud, qu'ils
 « ont effectues depuis, les officiers en suite mis à la chaîne furent con-
 « duits ainsy que moy dans un appartement du Barde où nous sommes
 « actuellement detenus et dans la même situation..... le fils aîné du Bey
 « setant porté sur les lieux me demanda ce que j'avois à faire à Tabarque,
 « je repondis que le Roi maient donné ordre de faire la guerre, j'avois
 « entrepris de faire cette expédition sans avoir des ordres particuliez à
 « cet egard et sur ce qui parla des gens de la Calle qui m'etoient joints,
 « je repondis que cetoit de concert avec Mr Fougasse sur le traité et faux
 « avis des Maures, je trouva ce prince prevenu de l'idée que Mr Fougasse
 « y avoit une part entière, quoy que ce directeur par je ne say quel fa-
 « çon de pansé ait eu la precaution d'écrire dans ce même temps et de
 « faire dire au Bey que moy seul avoit déterminé cette operation comme
 « s'il ne peut pas suffire de ce que je disois quoique dans le secret (?)
 « ou qu'il neut pas aperçu sans doute les motifs de ma conduite ou
 « n'eut osé s'y conformer de son côté... j'aprenois en même temps que la
 « veille du jour que nous devons marche à Tabarque il avoit fait faire au
 « Pey des offres obligantes qui m'annonçaient un commencement de re-
 « conciliation ce qui précisément indisposa davantage ce prince contre
 « luy, qu'il traitoit de traître, cette precaution fut même vraisembla-
 « blement favorable à retenir les effets de sa colère... j'ay observé Mon-
 « seigneur dans le Compte que je viens d'avoir l'honneur de vous faire
 « l'exacte et droite verité dont je ne saurais me departir dans les évène-
 « ments les plus cruels et la situation la plus triste, sy celle que nous
 « eprouvons Monseigneur, vous parait meriter quelque intérêt, permet-
 « tez moy je vous supplie de ne pas me refuser à la sollicitation de près de
 « six cents françois malheureux dans ce pays, pour que iaye l'honneur
 « de vous représenter leurs esperances fondées sur le p^r mouvement du
 « Roy pour moy mon seigneur la mienne consistera à repandre tout mon
 « sang p^r son service sy j'avois le bonheur den trouver encore l'occasion
 « et d'expié celle dans laquelle j'ai été bien plus malheureux que coupable
 « Messieurs de Kalio, Dagay, Mayronnet, Villeneuve Mons dont les
 « trois d^{rs} ont été legèrement blessés, Mr Cadray Ecrivain du Roy, M^{rs}

« Audibert et Vitalis de La Calle sont actuellement dans le même lieu que
 « moy au Barde, le nombre des françois transferes à Tunis est de 224,
 « parmi lesquels environ 40 blesses et j'estime le nombre de ceux qui ont
 « pery dans le combat ou qui se sont noyes allant aus corallines peut
 « estre de 70 hommes et environ, je suis avec respect Monseigneur.

signé : Saurin Murat.

Enseigne des vaissaux du Roy à Tunis

le 20 juillet 1742

Cette lettre rend le son de la vérité et de la vaillance. Quant on l'a lue, si sobre de forme si émouvante de fond, on ne peut admettre le jugement désinvolte et sévère porté par P. Masson (45) sur l'expédition de Tabarque, non plus que celui de F. Charles Roux : ce dernier paraît avoir été influencé par la lecture de Masson et ne donne guère de références (46). On ne peut que souscrire, au contraire, au jugement de Lacour-Gayet (47) :

« Trahi par le Maure qui le guidait, Saurin de Murat donna contre des
 « forces nombreuses ; en moins d'une heure il perdit deux officiers et
 « près de cent hommes. Grièvement blessé lui même, et abandonné de
 « sa flotille, il fut mis neuf mois en prison, et sept mois à la chaîne. Pour
 « ne pas compromettre la France auprès de la Regence de Tunis, le brave
 « Saurin avait déclaré que cette tentative était « sans aveu et de son seu
 « mouvement d'ambition ».

Dans une lettre de Crozet député faisant fonction de consul à Mrs les Eschevins et Députés du Commerce à Marseille, en date du 20-7-1742 on trouve cette phrase :

« Vous aurez sans doute appris l'attaque de l'isle de Tabarque par l'en-
 « treprise inconsidérée de Mr Fougasse Directeur à La Calle ou fut at-
 « taqué cette isle où il y avoit autour de neuf cents hommes de garni-
 « son, avec deux cent quatre vingt quinze hommes seulement (48).

Pas un mot de blâme pour Saurin. Peut-être y eut il là, au moins en partie, l'exécution d'une consigne secrète, mais, en tout cas, c'est le malchanceux Fougasse qui fut rendu seul responsable.

De son côté d'ailleurs, Saurin n'en dut pas moins connaître l'amertume de l'échec, l'humiliation du chef battu, les tortures de

(45) P. Masson, op. cit.

(46) F. Charles Roux, op. cit.

(47) Lacour Gayet, op. cit.

(48) Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, Crozet, J. 1424.

la chaîne, les misères (49) ou la mort (50) de ses officiers et de ses hommes.

Toujours dans les Archives de notre Chambre de Commerce (51), on trouve neuf certificats médicaux, délivrés et signés par Bayon chirurgien-major de l'Hôpital de la Place de La Calle, à des blessés de Tabarque, ainsi que deux listes de ces blessés : les noms sont bien de chez nous : Jean Carle patron corailleur, Jean-Jacques Pelissier, barilat, Guillaume Lieutaud, pêcheur, René Borel, soldat, Jean Marentier, soldat, Jean-Baptiste Clément, soldat, François Gilly, soldat, Jean-Baptiste Nicolas, soldat, Pierre Merle corailleur...

Dans leur laconisme, les certificats médicaux montrent combien ce combat de Tabarque dut être une sombre bagarre : sur 9 certificats, 1 seule blessure par arme à feu, les 8 autres par arme blanche (coups de sabre). Ces certificats ont été délivrés en 1743. Saurin qui entre temps, a été libéré, n'a pas oublié ses hommes ; et il est émouvant de trouver, en marge de chaque certificat, une note de sa main :

« Plaise à Monseigneur lui accorder trente francs une fois payé, signé : « Saurin Murat. Pour Pierre Merle « coup de fusil sous la rotule, le « tendron (sic) du muscle crural ayant souffert luy fait tirer un peu la « jambe » Saurin insiste : « A reçu une blessure considérable, plaise « à Monseigneur luy accorder cinquante francs une fois payés. »

Dans sa sécheresse, l'Etat des services de Saurin le fils nous en dit long sur cette triste période de sa vie :

« 1742. Commande le brigantin l'« Assuré » du 24 avril 1743. Esclave « (sic) à Tunis (Janvier) ».

Cependant, Maurepas, bien au courant des diverses responsabilités que l'on pouvait trouver dans cette affaire, écrivait sur une note d'Août 1742, au sujet de l'échec de Saurin :

« Il a été déterminé de desavouer cette expedition et pour rendre ce

(49) Lettre d'Audibert major et Vitalis officiers de La Calle au Comte de Maurepas « qui ont été à Tabarque sous les ordres de Mr Desaurin de Murat en conformité de « ceux de Mr Fougasse... se sont comportés en honnêtes gens... ont essayé un esclavage « de huit mois, ont perdu leurs hardes » et demandent à être indemnisés de ces hardes et de leurs appointements. (La Calle le 15 Avril 1743).

(50) « Je soubssigné confesse et atteste que j'ay receu du directeur de la compagnie « d'Afrique une quaisse neuve avec sa serrure valant dix huit livres et dix sept sols « pour i renfermer les effets de feu Messieurs de Gineste et Lechév dé Viéuvillé « officiers de la Marine tués à Tabarque laquelle jay remis dans la tartane du Roy la « diligente commandée par le sieur Baressier. fait à la Calle le 30. 7 bre 1742. « signé Lechev de Mirabeau »

51) Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, L. III, 1329.

« desaveu vraisemblable au bey de Tunis de revoquer en apparence
 « le sieur Fougasse, Dr de la Cie d' Af. à La Calle qui avoit fourni 150
 « hommes, des armes et des munitions au S. de Saurin pour son entre-
 « prise et d'envoyer à sa place le sieur Fort cy devant dr pour la Cie des
 « Indes à Cap Nègre, ancien ami du Casanadar du bey qui se trouvera
 « à portée par les liaisons qu'il a avec cet officier et par celles de son
 « fils qui est à Tunis s'y est deja menagées aupres du bey d'entamer
 « une negociation secrette pour parvenir à un accommodement (52). »

Que ce soit par suite de ces tractations diplomatiques, que ce soit pour une autre raison, toujours est-il que Saurin fut libéré de ses chaînes, et, le 1^{er} avril 1743, il revenait en France à bord de l'« Aquilon » : la Cour lui accordait un congé de trois mois.

Je ne connais aucun document qui montre que Saurin ait été traité comme un vaincu, encore moins comme un coupable. Les contemporains ne s'y sont pas trompés qui semblent n'avoir jamais pensé que l'échec de « Tabarque » ait pu ternir sa réputation de capacité et de bravoure.

A ce moment là, il n'a pas trente ans, il est lieutenant de vaisseau, et dès le mois d'Août 1743, il reprend son service.

Passé sur le « Tigre », il y retrouve son père qui a pris le commandement de ce vaisseau de 50 canons. Tous deux vont écrire une des glorieuses pages de leur commune carrière : il s'agit du combat naval de Toulon (22 février 1744).

Le commandant Emmanuel Davin, a écrit en 1944 sur cette rencontre une vivante étude qu'il a justement intitulée « un Bicentenaire oublié » et l'on ne saurait mieux faire que de le citer ici : (53)

« Pendant la longue paix qui suivit les guerres de Succession d'Espagne la France conserva une neutralité parfaite entre l'Espagne et l'Angleterre les deux seules puissances qui fussent alors en état d'hostilités. »

« Au debut de 1742, une escadre espagnole, composée de 16 vaisseaux... était venue se refugier dans le port de Toulon... l'amiral anglais Thomas Matthews s'établissait en face de Toulon, et sous couleur d'immobiliser la flotte espagnole... y bloquait en réalité celle du vieil amiral français La Bruyère de Court (1665-1752) qui s'armait à Toulon... Matthews, avec ou sans pavillon, donnait la chasse à nos batiments de commerce... Cet état de choses durait depuis près de deux ans, lorsque la France se decida à intervenir en protegeant la sortie de l'escadre espagnolé. »

« ...C'est ainsi que le 22 Février 1744, une flotte combinée forte des

(52) Archives Nationales, Affaires Etrangères, BIII, 303.

(53) Cdt Davin. *Un Bicentenaire Oublié : le Combat Naval de Toulon, 22 février 1744*.

« 16 vaisseaux de ligne et 4 fregates, (54) sous le commandement du lieutenant general La Bruyère de Court, âgé de 79 ans, et des 12 vaisseaux espagnols restant à l'Amiral don Jose Navarro, se trouva, entre le Cap Sicié et les Iles d'Hyères aux prises avec une escadre anglaise bien supérieure en nombre puisqu'elle comprenait 29 vaisseaux de ligne, 10 fregates et 2 brûlots... »

La lutte dura plus de six heures et fut terrible.

Sur le « Saint-Esprit » était embarqué l'enseigne de vaisseau Joseph Marie de Ruyter descendant du grand hollandais (55) et, sur le « Solide » un garde marine qui fera parler de lui : Suffren. (56)

Enfin, nous Savons que, sur le « Tigre », Saurin le fils, dans cette rude fête, tint compagnie à son père.

Les pertes furent de 700 à 1100 tués ou blessés dans chacune des forces en présence, et, en fin, de compte, à huit heures du soir, Matthews, battu, se retira. La flotte combinée franco-espagnole au complet gagna Alicante, puis Carthagène, tandis que celle de l'amiral anglais, privée du « Malborough », coulé, cinglait vers Port-Mahon pour s'y ravitailler et déposer ses blessés. (57)

Par la suite, nous ne saurons plus grand chose de Saurin le père,

(54) L'escadre française comprenait 16 vaisseaux :

— Le « Terrible » de 74 c. MM. de Court lieutenant général, de la Jonquière de la Pommarède, cap. de vais., Charron commissaire.

— L'« Espérance » de 74 c. Gabaret le jeune, chef d'escadre, d'Hericour Cap. de vais.

— Le « Ferme » de 74 c. Narbonne de Sorgues, cap. de vais.

— Le « Duc d'Orléans » de 74 c. Martini d'Orves, cap. de vais.

— Le « Saint Esprit » de 74 c. Chevalier de Piosin, cap. de vais.

— Le « Borée » de 64 c. Comte de Masqueze de la Garde, cap. de vais.

— Le « Trident » de 64 c. Chevalier de Caylus, cap. de vais.

— Le « Solide » de 64 c. Chevalier de Chateauneuf-Thomas, cap. de vais.

— Le « Serieux » de 64 c. de Cheylus, cap. de vais.

— L'« Eole » de 64 c. Chevalier d'Albert, cap. de vais.

— L'« Heureux » de 64 c. Comte de Vaudreuil, cap. de vais.

— Le « Diamant » de 50 c. Massiac, cap. de vais.

— L'« Aquilon » de 50 c. Du Quesne, cap. de vais.

— L'« Alcyon » de 50 c. Mandelot de Lancez, cap. de vais.

— Le « Tigre » de 50 c. Saurin de Murat, cap. de vais.

— Le « Toulouse » de 64 c. d'Astour, cap. de vais.

4 fregates :

— Le « Zephyre » de 30 c. Chevalier de Glandeves, cap. de vais.

— L'« Atalante » de 30 c. de Laclue — Sabran, cap. de vais.

— La « Volage » de 30 c. Chevalier de Bauffremont, cap. de vais.

— La « Flore » de 30 c. Bompar, lieut. de vais.

plus :

3 brûlots — 1 flûte servant d'hôpital et 2 Tartanes.

(V. Bruat et Latour Gayet cités par Cdt. Davin, op. cit.)

(55) Cdt. Emmanuel Davin. *Les Ruyter au service de la Marine française*. 1949.

(56) Amiral Castex, cité par Cdt Davin.

(57) Cdt Emmanuel Davin, op. cit.

sinon que, en 1754, il figure encore, capitaine de vaisseau de 80 ans, sur les Etats de Services.

Son acte de décès se trouve aux Archives d'Aix :

« 1754. Le 17 May en présence de nous a été enseveli dans notre eglise
« Messire Charles de Saurin fils de noble Joseph Ignace de Saurin ad.
« et de Dame Marguerite Le Brun Chevalier de l'ordre royal et militaire
« de Saint Louis capitaine des vaisseaux du Roi, mary de Dame Eliza-
« beth du Poujol de Thezan Barone de Murat, de la paroisse de S^{ie} Ma-
« gdallène (58) ».

Quant à Saurin le fils, après la bataille de Toulon, il commandera successivement : la « Flore » (59) (Juin 1744 — 30 avril 1745) l'« Arc-en-Ciel » (Octobre 1745 et en 1746) la « Gracieuse » (7 avril 1751).

En juillet 1751, il est promu capitaine de vaisseau ; il a 38 ans ;

En juin 1755, il commande la « Pomone ».

Enfin, le 3 août 1756, il prend le commandement du « Vaillant » (60).

Le « Vaillant », vaisseau de 64 canons avait été lancé à Toulon le 1^{er} octobre 1755, et avait appareillé avec trois autres vaisseaux, l'« Hector » de 74, l'« Achille » et le « Sage » de 64. Ils étaient destinés à secourir Louisbourg capitale de l'Ile Royale (61).

Avec le début de la guerre de Sept ans, l'intérêt se reportait vers cette Acadie dont les habitants cédés à l'Angleterre en 1713, n'avaient jamais voulu abandonner leur qualité de Français : dans l'Ile de Cap-Breton, ou Ile Royale, ils avaient, vers 1720, construit une forteresse qu'ils nommèrent Louisbourg en l'honneur du Roi. Les Anglais attaquèrent plusieurs fois cette colonie restée obstinément française, et ne devaient s'en emparer définitivement qu'en

(58) Archives des B.-d.-R. Dépôt d'Aix. Registres mortuaires des Prêcheurs.

(59) Une lettre de Taulignan, Consul de France à Zante et adressée le 4 octobre 1744 à « Mrs les Echevins et députés du commerce » nous montre Saurin le fils commandant la fregate la « Flore » et emmenant une prise à Modon. Cette lettre a été retrouvé par Mr Ancey dans la liasse S 520 des Archives de la Ch. de Commerce de Marseille et m'a été communiquée par M. Ferreol Rebuffat.

(60) Archives du Port de Toulon. Etat des contrôles du service des Revues — Le « Vaillant avait failli rester en panne sur sa cale de construction lors de son lancement à Toulon ; il fut probablement le dernier vaisseau a être mis à la mer étrave en tête ; cette méthode, déjà abandonnée par les ports du Ponant, avait l'inconvenient, à moitié parcours, quand l'avant commençait à être soulevé par l'eau, de faire porter une grande partie du poids du vaisseau, à l'arrière, sur l'étambot, pièce étroite et d'angle vif, plus fragile que l'étrave arrondie qui supporte l'effort dans la methode inverse. Voir le très intéressant article de Mr l'Amiral Rouver dans la Revue Maritime (n° 116, No 1 1955). *La Marine Française dans les Années dont 1955 ramène le tri-centenaire 1655, le bi-centenaire 1755, et le centenaire 1855.*

(61) et (63) Renseignements obligeamment fournis par M. l'Amiral Adam.

1763 (Qui se souvient, aujourd'hui, de cette longue fidélité ?).

Quoiqu'il en soit, en 1757, de grands armements furent faits à destination du Canada ; ils devaient comprendre 21 vaisseaux (62).

Le 5 avril 1757, pendant la nuit, en sortant du détroit de Gibraltar, l'« Hector », l'« Achille », le « Sage » et le « Vaillant » ce dernier commandé par Saurin le fils, ont un engagement de deux heures avec les vaisseaux anglais « Culloden », « Berwick », « Princess Luisa », « Portland » et « Guernesey », sous les ordres de l'amiral Saunders.

Cela ne les empêche pas, bousculant leurs adversaires, d'être le 15 juin à Louisbourg, quatre jours avant l'escadre de Dubois de Lamotte qu'ils viennent renforcer.

Ils y restent jusqu'au 30 Octobre ; l'escadre appareille de Louisbourg, manquant de vivres et souffrant d'une grave épidémie dont les germes ont été apportés de Rochefort par les vaisseaux le « Duc de Bourgogne », le « Glorieux », etc. ; le « Vaillant » arrive à Brest le 23 novembre, son équipage décimé par l'épidémie (63).

Le 16 décembre 1757 le « Vaillant » est désarmé, et le 20, Charles de Saurin de Murat, 2^e officier de marine de ce nom, est, lui-même, emporté par la mort.

Sans crainte de nous tromper, nous pouvons adopter l'espèce de citation posthume que, dans son « Histoire Héroïque de la Noblesse de Provence » Artefeuil décerne à chacun des Saurin :

Pour le père :

« Chevalier de l'O. R. et M. de Saint Louis, capitaine de vaisseaux au département de Toulon se signala par sa valeur en differents combats contre les Anglois. Le Roi pour le recompenser de celle qu'il fit éclater en commandant la « Flore » lors du combat qu'il y eut l'An 1742 entre l'escadre de M. de Caylus et le vice Amiral le gratifia d'une pension de 1000 liv. sur le Tresor Royal ».

Pour le fils :

« Capitaine de vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint Louis avec une pension depuis longtemps de 800 livres sur la Croix de cet Ordre, officier connu et distingué par bien des actions de valeur et par la profonde connaissance qu'il avoit de tout ce qui était de sa profession ; que des vertus et des talents au dessus du commun auroient pu conduire aux plus grands emplois de la Marine si la mort ne l'avoit ravi à

(62) Lacour-Gayet, op. cit.

« l'âge de 42 ans (64) étant pour lors à Brest où il s'étoit dévoué pour « la conservation des officiers et soldats malades du vaisseau le « Vaillant » « qu'il commandoit dans l'escadre de Monsieur du Bois de la Motte, au « retour de Louisbourg. Le Roi apprenant sa mort par le ministre de la « Marine, parut y être sensible et dit « qu'il perdoit en sa personne un « excellent officier ».

Ainsi s'achève l'histoire des Saurin de Murat, marins aixois.

Puisse-t-elle rappeler au voyageur, arrêté devant le débris de colonne qui est à l'origine de cette étude, deux aspects particuliers de la Société aux XVII^e et XVIII^e siècles dans notre Provence, aspects que, par une discrétion et une réserve qui ne nous sont pas généralement attribuées, à nous « gens du Midi », nous ne mettons pas assez souvent en valeur : ce sont, d'une part, l'étonnant rassemblement de savants, d'érudits, d'archéologues, de médecins, de botanistes, de cartographes, qu'a présenté notre région à cette époque, et, d'autre part, la fidélité, le long dévouement, la bravoure sans tapage des marins de chez nous, ces glorieux marins provençaux dont la mémoire mériterait d'être tirée de l'oubli dans lequel, pour tant d'entre eux, nous l'avons laissée sombrer.

Aix-en-Provence — Marseille MCMLVI.

RAYMOND-LEON BERNEX

(64) Légère erreur d'Artefeuil : Charles II de Saurin, au moment de sa mort, était âgé de 44 ans et 4 mois.